

PG/2025-11-6

Madame la Ministre
Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées
14 avenue DUQUESNE
75 007 PARIS

Paris, le 6 novembre 2025,

Objet : Universitarisation de la formation infirmière.

Madame la Ministre,

Chacun s'accorde sur le fait que l'universitarisation peut être une réelle opportunité. Elle permet d'assurer un niveau harmonisé des connaissances, d'élaborer un cursus de formation permettant d'aboutir à un doctorat, de valoriser la recherche et peut accroître d'une certaine façon l'attractivité en ouvrant à d'autres métiers.

L'adoption d'un nouveau référentiel de formation entend constituer une nouvelle étape de ce processus d'universitarisation et répond aux nouvelles missions et responsabilités infirmières.

Cependant, les conditions d'élaboration de ce référentiel comme l'état d'esprit qui l'anime me paraissent présenter aujourd'hui tellement d'interrogations qu'elles deviennent des menaces pour la réussite du projet.

Préparé par un cercle restreint, le projet de référentiel, tel qu'il a été présenté tardivement à la concertation, porte des conséquences multiples en termes pédagogiques, institutionnels, financiers et statutaires. Nous ne trouvons trace d'aucune mesure de ces impacts.

En revanche, ce que nous y trouvons :

- L'invocation d'un bénéfice théorique pour les étudiants, sans référence à leurs attentes réelles, ni aux conditions pour y répondre.
- La réaffirmation rituelle du caractère professionnel de la formation tout en écartant de la gouvernance les Agences régionales de santé, ou en marginalisant les Régions et les établissements employeurs, porteurs de l'expression des besoins de la population en professionnels. Le projet paraît induire une intégration organique, sans garantir les conditions d'une gouvernance équilibrée qui implique les acteurs.
- Une construction où l'on jongle avec les programmes, les horaires, les stages sans s'inquiéter de la ressource en formateurs, des possibilités du terrain avec un risque d'assèchement des stages, ni de l'impact financier avec les ressources afférentes.

A l'inverse, et malgré les travaux antérieurs, nous sommes confrontés à un silence assourdissant sur l'évolution statutaire des formateurs et directeurs des instituts, sans considération de la nécessaire transition pour construire un véritable projet hospitalo-universitaire.

Cadres Hospitaliers Force Ouvrière

Secrétariat général – 14 rue Vésale – 75005 Paris

Tél : +33 (0)1 47 07 22 34 – Mail : permanence@chfo.org

www.chfo.org

Pour toutes ces raisons, nos collègues considèrent que le projet de nouveau référentiel, outre des corrections indispensables, ne peut aboutir sans que les autres versants de la réforme soient traités.

L'universitarisation n'est pas le but, elle est un moyen. Pour le CHFO, la réingénierie de la formation infirmière doit permettre :

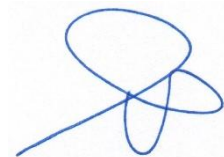
- au métier infirmier de rester un métier socle et non un métier de passage pour accéder à un autre, même si des passerelles doivent exister,
- au métier infirmier de rester accessible au plus grand nombre, dans notre système républicain et de fonction publique hospitalière pour maintenir l'ascenseur social.
- de renforcer l'attractivité et la fidélisation pour ce corps professionnel,
- de conforter le principe d'un diplôme professionnel pour répondre aux besoins réels de la population, des patients, des territoires et des établissements employeurs des futurs professionnels,
- de renforcer le lien avec l'Université et faire en sorte que les instituts paramédicaux restent adossés aux établissements de santé afin de garantir la professionnalisation des formations, avec une gouvernance gage d'attractivité pour les métiers de formateurs et de directeurs.

Notre saisine est une alerte pour que vous vous empariez de ce dossier en toute urgence, et une demande de faire entendre les propositions des acteurs de terrain.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le secrétaire général

Philippe GUINARD,



Copie : Didier BIRIG, secrétaire général Fédération Force Ouvrière des Services Publics et de Santé.